

COMPTE-RENDU



Rencontre commerçants du 25 février 2013 à Noisy-le-Sec – Secteur Nord

Intervenants :

- Geoffrey DUFOUR, chef du projet T1 au Département de la Seine-Saint-Denis
- Marianne LÉVY, cheffe du projet T1 à la RATP
- Mathilde SILL, cabinet BERENICE urbanisme commercial

Déroulement de la réunion (durée : 2h15) :

1. Introduction (présentation du déroulement de la réunion et de la démarche globale de concertation)
2. Description du projet en général
3. Questions-réponses
4. Analyse commerciale
5. Insertion du tramway rue Jean Jaurès
6. Questions-réponses
7. Conclusion (annonce de la suite)

1. Introduction

Marine CHAUMON, du cabinet C&S Conseils, est animatrice de la réunion et présente son déroulement, ses enjeux et objectifs.

Geoffrey DUFOUR, chef du projet T1 au Département de la Seine-Saint-Denis, présente la démarche globale de concertation dans laquelle cette réunion s'inscrit. La maîtrise d'ouvrage souhaite rencontrer les commerçants de Noisy-le-Sec et de Romainville, situés à proximité du futur tramway T1, pour :

- présenter le projet dans son détail ;
- restituer une étude d'expertise commerciale ;
- mieux cerner les enjeux et besoins des commerçants en phase chantier et à la mise en service ;
- ajuster le projet au regard de ceux-ci ;
- aménager la phase chantier pour la rendre moins contraignante.

Cette concertation se déroulera en plusieurs temps :

- rencontre avec les commerçants du secteur nord de la rue Jean Jaurès le 25 février 2013 ;
- rencontre avec les commerçants du secteur sud de la rue Jean Jaurès le 26 février 2013 ;
- rencontre avec les commerçants de Romainville le 4 mars 2013 ;
- réunion de restitution de ces trois réunions courant avril (date précisée ultérieurement).

2. Description du projet en général

Le Département de la Seine-Saint-Denis est maître d'ouvrage coordonnateur du projet ; il pilote également l'insertion urbaine du tramway, l'aménagement de l'espace public et des voiries tout le long du tracé.

La RATP a la maîtrise d'ouvrage des études et travaux du système de transport, des stations, du site de maintenance et de remisage des rames, de la création du double terminus à BPP et de la reprise des stations existantes entre BPP et Gare de Noisy-le-Sec.

Les décisions¹ prises sur le projet suite au bilan de la concertation recommandée de 2008 et à la poursuite des études :

- le passage par la rue Jean Jaurès ;
- le réaménagement de la rue Gallieni ;
- la création d'une station supplémentaire rue Anatole France, à hauteur du carrefour de la Vierge ;
- la desserte du secteur ouest de Noisy-le-Sec par des bus ;
- les études sur le pôle gare ;
- la mise en place d'un nouveau matériel roulant.

Le projet inclut la commune de Bobigny où il est prévu l'installation d'un double terminus pour une exploitation en deux arcs de la ligne.

La maîtrise d'ouvrage présente ensuite les caractéristiques générales du projet, dont son coût, estimé à 484 millions d'euros, ses principaux objectifs et son calendrier (enquête publique mi-2013, début des travaux en 2014 et mise en service en 2017).

¹ Délibération du Conseil du STIF du 8 juillet 2009

3. Questions-réponses

Interventions du public

Madame RIVOIRE, adjointe au maire de Noisy-le-Sec en charge du personnel, des transports et de l'urbanisme, demande comment les secteurs sud et nord de la rue Jean Jaurès ont été définis. Elle indique qu'elle ne dispose pas des mêmes chiffres quant au coût du projet, et rappelle qu'une enquête publique ne se fait jamais en été.

Madame LORENT, responsable du salon de coiffure Jean-Louis David et présidente de l'association d'animation commerciale noiséenne, s'interroge sur la pertinence du calendrier présenté. Elle souhaite savoir si le tracé rue Jean Jaurès est arrêté, et si le début des travaux aura lieu avec certitude en 2014. Elle s'interroge également sur le démarrage réel des études sur le réaménagement du pôle gare, déjà annoncé en 2009.

Madame LABBE, de Noisy Voyage, souhaite comprendre pourquoi la rupture de charge est maintenant faisable à Bobigny. En 2008, le STIF disait qu'une rupture de charge était infaisable à Noisy-le-Sec.

Réponse des porteurs de projet

Geoffrey DUFOUR indique que les secteurs sud et nord de la concertation avec les commerçants ont été définis de part et d'autre de la rue Carnot.

Il explique que le coût présenté est une estimation au regard de l'état d'avancement des études et des discussions avec les parties prenantes. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage tend à réduire ce coût pour approcher les 450 millions d'euros.

À propos de l'enquête publique, il confirme qu'elle ne se tiendra pas pendant l'été 2013, mais qu'elle aura lieu avant ou après la période de congés d'été 2013. Il s'agit là d'un point de repère. La décision de démarrer l'enquête publique ne dépend pas du maître d'ouvrage mais de la préfecture qui instruit le dossier.

Il rappelle que le choix du tracé par la rue Jean Jaurès a été acté suite à la concertation de 2008, par le Conseil du STIF, et que l'objectif aujourd'hui est de discuter de la meilleure gestion des interfaces entre le tramway et les commerces rue Jean Jaurès.

Il précise que le calendrier annoncé est tout à fait réaliste: avec une enquête publique en 2013, et dans le cas où le commissaire enquêteur et le préfet émettent un avis favorable à la poursuite du projet, les travaux pourront démarrer en 2014. La maîtrise d'ouvrage se contraindra ensuite à limiter la durée des travaux, notamment dans les zones les plus sensibles, que cette réunion a pour but d'identifier finement avec les commerçants.

Le réaménagement du pôle gare est très lié à l'arrivée du T1, mais la maîtrise d'ouvrage n'est pas la même. Le Département de la Seine-Saint-Denis et la RATP n'ont donc pas la main sur son calendrier de réalisation.

Marianne LÉVY explique que le double terminus à Bobigny Pablo Picasso permet de faire circuler le tramway sur deux arcs équilibrés, d'implanter les quais de chaque terminus les uns en face des autres, limitant ainsi le temps de correspondance pour les voyageurs, et d'être au cœur du pôle multimodal de Pablo Picasso.

4. Analyse commerciale

Mathilde SILL, du cabinet BERENICE urbanisme commercial, présente l'étude réalisée par le cabinet à la demande de la maîtrise d'ouvrage, sur l'offre commerciale noiséenne et ses spécificités. Elle présente également les résultats de l'enquête conduite à Noisy-le-Sec auprès des consommateurs des commerces de la rue Jean Jaurès. Celle-ci montre notamment que la plupart des consommateurs de la rue Jean Jaurès fréquentent quotidiennement le centre-ville pour des achats principalement alimentaires, qu'ils sont majoritairement originaires de Noisy-le-Sec et se déplacent pour plus de la moitié à pied et près de 40 % en transport en commun. Les personnes qui viennent en voiture stationnent majoritairement pour des périodes courtes et dans la zone bleue du centre-ville.

Elle expose les impacts générés par le passage d'un tramway sur les activités commerciales (renforcement de l'activité et des performances commerciales autour des stations de tramway, baisse du chiffre d'affaires pendant les travaux, souvent compensée par une hausse après la mise en service).

Elle propose à la maîtrise d'ouvrage des recommandations en termes de maintien de l'offre de stationnement, de renforcement des aires de livraisons et de mise en place d'actions pendant la phase des travaux (agents de proximité, concertation et réunions de chantier, maintien d'un cheminement piétonnier confortable, etc.).

5. Insertion du tramway rue Jean Jaurès

Geoffrey DUFOUR présente le projet de prolongement du T1 à l'échelle de Noisy-le-Sec et notamment la section banalisée, qui permet la circulation à double sens des différents modes de transport (tramway, voitures, vélos), le maintien de stationnement et des différentes fonctionnalités urbaines (ramassage des ordures ménagères, accès pompiers), malgré la largeur réduite de la rue.

Il présente les premiers éléments de diagnostic de l'impact du tramway sur le stationnement, les étals, les terrasses et le plan de circulation. Il rappelle que l'objectif de cette réunion avec les commerçants est d'affiner ce diagnostic afin de décider des mesures les plus appropriées à mettre en place pour limiter l'impact du tramway sur l'activité commerciale du centre-ville de Noisy-le-Sec.

6. Questions-réponses

>> Plan de circulation automobile

Interventions du public

Madame RIVOIRE s'interroge sur la possibilité de traverser la rue Michelet une fois mise à double sens et compte tenu de l'accroissement de la circulation suite au report de trafic depuis la rue Jean Jaurès. Elle s'inquiète également de l'impossibilité de traverser la rue Jean Jaurès avec la construction du muret central, et donc l'obligation de remonter place Jeanne d'Arc pour faire demi-tour.

Monsieur LE ROY, du **salon de coiffure Coiff Styl**, s'inquiète lui de la possibilité de mettre le boulevard Michelet à double sens tout en maintenant le stationnement. Plusieurs commerçants estiment que deux voitures pourront se croiser, mais pas une voiture et un bus.

Réponse des porteurs de projet

La modification du plan de circulation devra faire l'objet d'un travail commun avec les services de la ville de Noisy-le-Sec. La maîtrise d'ouvrage souhaite éviter les croisements dangereux entre le tramway et les voitures. Pour cela, il faut changer le sens de circulation rue Gambetta et rue Carnot, et construire un séparateur physique empêchant les voitures de tourner à gauche. La circulation dans le centre-ville pourra se faire par des mouvements de tourne à droite. La plateforme du tramway sera franchissable au niveau des rues de l'Union et Marc Sangnier, et du secteur Gambetta-Clémenceau.

Le double-sens Bd Michelet a été étudié en tenant compte de la possibilité de faire se croiser deux bus tout en maintenant du stationnement.

>> Plan de circulation des bus

Interventions du public

Madame RIVOIRE précise que le projet de T Zen 3 prévoit d'amener le bus 147 devant la gare de Noisy-le-Sec et puisque ce serait un terminus, d'effectuer un retournement par le boulevard Gambetta. Elle demande comment l'accès au boulevard Gambetta sera assuré, compte tenu du muret central et de l'inversion du sens de circulation.

Réponse des porteurs de projet

La restructuration des lignes de bus est réalisée par le STIF, qui intègre le projet T1, le projet ligne 11, le T Zen 3 et le T4. Le STIF réfléchit, en partenariat avec les différentes maîtrises d'ouvrages et les services des villes, au fonctionnement du réseau de bus à l'horizon de la mise en service de ces différents projets de transport en commun. La maîtrise d'ouvrage du T1 fait ses propres recommandations au STIF pour ajuster les points de rencontre entre les bus et le tramway et assurer une bonne intermodalité tout en évitant une redondance en termes de desserte.

>> Étals et terrasses

Interventions du public

Madame ARGAND, du Bazar rue Jean Jaurès, s'inquiète du devenir de son étal car elle se trouve dans la zone la plus étroite de la rue Jean Jaurès.

Madame RIVOIRE estime que les étals de primeurs et la terrasse du Rond-Point seront supprimés, et que le Carrefour Market ne pourra plus mettre ses caddies sur son trottoir, notamment pour permettre la bonne circulation des personnes à mobilité réduite (PMR).

Réponse des porteurs de projet

La maîtrise d'ouvrage a effectué un recensement des étals qui nécessiteront une adaptation. L'étal de Madame ARGAND ne sera pas supprimé. L'objectif de la concertation avec les commerçants est notamment d'intégrer au mieux cette question des étals et d'identifier ceux qui nécessiteront d'être regardés plus finement ultérieurement.

>> Livraisons

Interventions du public

Plusieurs commerçants s'inquiètent de la gestion des livraisons en phase chantier et lors de la mise en service du tramway. Ils précisent que la question des livraisons est déjà problématique aujourd'hui (embouteillages, difficultés de stationnement pour les gros camions, difficultés de cheminement pour les transpalettes...) et qu'ils n'ont pas de visibilité sur les horaires de leurs livraisons.

Madame RIVOIRE croit savoir que la maîtrise d'ouvrage prévoit de reporter toutes les places de livraisons sur les voies adjacentes.

Réponse des porteurs de projet

Il faudra améliorer les dysfonctionnements actuels et chercher des solutions comme la mutualisation des aires de livraison, notamment en phase chantier. Ce ne seront pas les commerçants qui effectueront cette mutualisation, ce sera un des objectifs du dispositif à mettre en place en phase chantier par les maîtres d'ouvrage.

Le report des aires de livraisons sur les rues adjacentes a pour but de tenir compte du travail mené avec les experts sécurité et le maître d'œuvre du projet, qui a montré la nécessité de limiter les points de rencontre entre le tramway et les camions de livraison tout en cherchant à limiter l'éloignement entre une place de livraison et les commerces.

>> Boulevard de la République

Interventions du public

Madame LORENT demande s'il y aura des travaux boulevard de la République, car la présentation faite par la maîtrise d'ouvrage n'aborde pas ce secteur.

Réponse des porteurs de projet

Les carrefours du boulevard de la République, entre le boulevard Michelet et la rue Jean Jaurès feront l'objet de travaux de raccordement. Le reste de l'axe n'est quant à lui pas concerné par les travaux.

>> Stationnement

Interventions du public

Mesdames LORENT et RIVOIRE demandent pourquoi le stationnement en épis est supprimé boulevard de la République pour être mis en longitudinal, d'autant plus qu'il comporte un stationnement handicapé réalisé récemment et attendu depuis longtemps.

Réponse des porteurs de projet

L'implantation du stationnement en longitudinal permet de restituer plus de stationnement au regard du réaménagement projeté qu'une implantation en épis. La restitution du stationnement a été étudiée à l'échelle du centre-ville de Noisy-le-Sec. Les places supprimées ne seront pas restituées au même endroit. L'aménagement sera différent de ce qui est préexistant mais le stationnement handicapé sera bien restitué.

>> Impact des travaux sur l'activité commerciale et indemnisations

Interventions du public

Madame ARGAND demande quelle sera la durée des travaux.

Monsieur LEROY rappelle que sur le T3 à Paris, de nombreuses demandes d'indemnisations de la part des commerçants n'ont pas été traitées, ou trop tard, quand les commerces avaient déjà licencié du personnel ou fermé. Il demande par ailleurs si les commerçants des rues adjacentes pourront être indemnisés. **Nicole RIVOIRE** demande combien de bilans annuels doivent être déposés par les commerçants pour faire aboutir leur demande. **Madame BENMEZIANE**, du salon de coiffure Athena Art, et **Madame LORENT** souhaitent connaître le pourcentage de survie de leur commerce après les travaux.

Réponse des porteurs de projet

Les travaux sont une phase difficile à vivre pour les commerçants, notamment pour la question des étals et des terrasses. Ils dureront de deux à trois ans.

Laurent MICHELIN, chef du service des projets de transport au Département de la Seine-Saint-Denis, indique que, pour aider les commerçants à passer cette étape, la maîtrise d'ouvrage met en œuvre (cf. tramways T5, T1 vers Asnières-Gennevilliers) une **commission de règlement à l'amiable**. Cette instance indépendante, présidée par un magistrat étudie au cas par cas les gênes perçues par les commerçants, et notamment les éventuelles baisses de leurs chiffres d'affaires. Elle est composée des maîtres d'ouvrage, d'un juge administratif, d'un expert-comptable, des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des métiers, du RSI et de l'URSSAF. Si la commission juge qu'il y a un préjudice, la maîtrise d'ouvrage indemnise. Elle ne bénéficie pas pour cela d'une enveloppe fixe, prédéfinie en début de projet. A titre d'exemple, 1 million d'euros a été versé aux commerçants pour les travaux du T5 et deux tiers des demandes ont reçu une réponse positive. Tous les dossiers transmis sont examinés, même ceux des rues adjacentes, il n'y a pas de périmètre prédéfini. Il est possible de déposer un dossier à partir de trois mois de travaux, sur la base des bilans mensuels des commerces. Dans le cas où la commission décide d'indemniser, le versement est réalisé dans un délai de 4/5 mois après le dépôt du dossier.

En complément de cette Commission, la maîtrise d'ouvrage prévoit :

- la présence quotidienne d'agents de proximité sur le terrain, qui font l'intermédiaire entre les demandes des commerçants et la maîtrise d'ouvrage.
- la distribution de *Flash infos* pour que les commerçants soient les premiers avertis des ouvertures/fermetures de sections de rues, de changements de circulation, etc.

D'autres dispositifs pourront être mis en œuvre pour le chantier du T1. L'objectif de la concertation en cours est d'ailleurs de les définir avec les commerçants.

>> Phasage des travaux

Interventions du public

Monsieur PERRIGOT, de la bijouterie Perrigot, demande s'il y aura un phasage des travaux comme lors du réaménagement de la rue Jean Jaurès, il y a une dizaine d'années. Cela permet de limiter la perturbation des clients des commerces.

Réponse des porteurs de projet

Le déroulement de la phase chantier n'est pas arrêté. La donnée d'entrée primordiale est de nuire le moins possible aux commerces et donc de prévoir un phasage du chantier. Il peut être possible de faire d'abord une chaussée puis l'autre, un trottoir puis l'autre. Le maintien de l'accès piétonnier aux commerces sera particulièrement soigné, étant donné que la majorité des clients vient à pied comme l'a montré l'étude commerciale réalisée par BERENICE.

>> Insertion urbaine

Interventions du public

Monsieur PERRIGOT s'interroge sur la possibilité de faire circuler tramway, voitures, vélos et piétons entre le boulevard Gambetta et la rue Carnot, secteur le plus étroit de la rue Jean Jaurès.

Madame RIVOIRE demande comment se fera le ramassage des ordures ménagères et des encombrants rue Jean Jaurès.

Réponse des porteurs de projet

L'aménagement de la rue Jean Jaurès, aussi bien dans les secteurs étroits que les plus larges, se base sur des relevés géométriques précis, traduits dans les coupes qui ont été présentées, et qui montrent la possibilité de faire passer tramway, voitures, vélos et piétons, tout en maintenant du stationnement, sur l'ensemble du linéaire.

Le choix du secteur banalisé dans la partie la plus étroite de la rue Jean Jaurès permet de ne pas perturber le ramassage des ordures ménagères.

7. Conclusion

Marine CHAUMON rappelle les réunions à venir avec les autres commerçants concernés et la réunion de restitution qui aura lieu courant avril. Les comptes rendus de ces réunions seront transmis aux commerçants, mis en ligne sur le site Internet du projet www.t1bobigny-valdefontenay.fr, et portés à connaissance du commissaire enquêteur. Une adresse mail du projet a également été créée pour recenser les questions des commerçants: t1vdf@cg93.fr.

Elle précise que cette réunion marque l'initiation d'une démarche avec les commerçants, des réponses plus précises seront apportées au fur et à mesure de son avancée. Il s'agit à ce stade d'identifier les points sensibles qui feront l'objet d'un travail plus fin et parfois au cas par cas avec les commerçants concernés.

Prochaine rencontre commerçants
Mardi 23 avril 2013 à 19h30
Salle Gérard Philippe
115, rue Jean-Jaurès – Noisy-le-Sec